

Le 8 décembre 2014

Téléphone : 03.21.33.30.88
Télécopie : 03.21.32.36.32
Mél : communedecolembert@wanadoo.fr
Site : www.colembert.fr

7ème Lettre du Conseil 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 novembre 2014 à 20 heures.

Tous les membres élus étaient présents exceptés Mesdames Sylvie LEBAS, Jocelyne SAINT-MAXENT et Monsieur Olivier de LAURISTON, absents excusés.

Ont donné pouvoir :

Monsieur Olivier de LAURISTON à Monsieur Etienne MAES
Madame Sylvie LEBAS à Madame Geneviève MARTEL-GEUJON

Le Procès Verbal de la précédente réunion est Adopté à l'Unanimité.

I - CCDS : RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Monsieur Thierry CAZIN, Adjoint Délégué, présente le rapport des activités réalisées en 2013 relatifs aux principaux thèmes:

- 1) Développement économique
- 2) Urbanisme et aménagement
- 3) Environnement
- 4) Tourisme
- 5) Service à la population
- 6) Sport et culture
- 7) Budget
- 8) Manifestations diverses

Il rappelle que l'objectif, de la construction de la maison du cheval, en étroite partenariat avec le conseil régional, est de sauver la race chevaline boulonnaise. Le site retenu est situé à Samer, à la Ferme de la Suze. Ce bâtiment qui appartient à la ville de Boulogne sur Mer sera loué par un bail emphytéotique. Ce projet sera subventionné à hauteur de 70 à 80 %. Le choix définitif des activités qui y seront réalisées n'est pas finalisé. Un restaurant ainsi qu'une clinique vétérinaire pourraient y être annexés.

II – PLU INTERCOMMUNAL

Monsieur Etienne MAES, Maire, indique que tel qu'annoncé lors de la précédente réunion du conseil municipal, il convient de débattre sur la mise en place du PLUi et notamment sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Il explique que le SCOT a déjà déterminé le cadre global et précise que le PLUi devra s'y intégrer.

Il expose à l'Assemblée le projet commun pour une ambition durable et notamment:

- La présentation du territoire de la CCDS et la forte mutation du rural au périurbain. Il indique que l'attractivité est confirmée mais non durable,
- La démarche prospective inscrite dans les cadres nationaux, régionaux et locaux,
- Le travail communautaire basé sur des valeurs et des spécificités par secteur paysager,
- L'analyse conduisant à rechercher un nouveau modèle de développement,
- L'urbanisation qui n'est plus en adéquation avec les moyens et les aspirations,
- Le milieu rural classé comme non prioritaire dans les politiques nationales et qui doit trouver des solutions nouvelles avec des moyens moindres,
- Le projet d'aménagement relevant réellement d'une logique de développement durable avec des objectifs de modération de la consommation de l'espace construit autour de 3 défis principaux : la gestion de la proximité avec l'agglomération boulonnais, les nouveaux besoins et comportements en terme d'évolution démographique, de services et d'animations culturelles et sportives.

Vu les enjeux croisés et les atouts du territoire, les objectifs du PADD sont élaborés autour des 3 grands axes suivants :

1°) la gestion spatiale de qualité paysagère à haute qualité environnementale pour un développement durable du territoire qui portera sur :

- La maîtrise de l'urbanisation et de l'étalement urbain avec la définition des enveloppes urbaines et les possibilités d'extension à partir des travaux issus du SCOT approuvé,
- L'articulation des cadres d'intervention eau/assainissement/paysages avec les priorités d'urbanisation,
- La gestion et la préservation des paysages emblématiques,
- La garantie des continuités et des qualités écologiques.

2°) l'adaptation du développement du territoire pour un meilleur cadre de vie assurant un équilibre de la pyramide des âges et des aménagements comprenant :

- L'amélioration des conditions de logement en coût énergétique et en confort,
- L'adaptation des logements au vieillissement et aux revenus de la population,
- L'offre de logements locatifs à la jeune population et aux plus âgés,
- La bonne articulation de l'habitat avec les activités,
- Le recyclage des bâtis vacants ou désaffectés,
- La création de nouvelles formes urbaines compatibles avec les exigences énergétiques et environnementales,
- La mutualisation de l'ingénierie sur le patrimoine public ou privé,
- La répartition des constructions sur la CCDS,
- La mise en réseau des équipements et des services dont ceux liés à la santé,
- La redynamisation des centres bourgs et la confortation du commerce de proximité,
- Le développement des aménagements numériques,
- Le renforcement des zones d'activité en priorité par extension de celles existantes,
- La densification des zones d'activité et du tissu urbain afin de minimiser les extensions,
- L'identification du foncier disponible pour de potentiels projets touristiques,
- L'amélioration de l'accessibilité du territoire à partir de points nodaux (navettes, co-voiturage..), de modes doux, de transports alternatifs,
- La mutualisation de plans de déplacement avec de grandes entreprises.

- 3°) L'affirmation de l'activité agricole comme composante économique majeure garante de l'environnement et des paysages qui permettra de :
- Répondre aux défis énergétiques en économisant les ressources : développement d'une économie verte liée à l'agriculture locale, développement et recours aux énergies renouvelables, engagement dans la réalisation d'opérations exemplaires (écoquartiers..), développement de la filière bois,
 - Maintenir le poids économique du secteur agricole en contribuant à conserver le nombre d'exploitations, en formalisant les outils réglementaires pour sécuriser le foncier agricole, en maintenant une zone d'extension aux abords des sièges des exploitations, en diversifiant les activités au sein des exploitations dont l'hébergement touristique, en favorisant la réaffectation des sièges d'exploitation agricoles délaissés pour des activités économiques, en favorisant les filières pour garantir la qualité paysagère des sites en consolidant les activités agricoles créatrices d'emploi, en incitant l'innovation et le développement de l'agriculture biologique.

Monsieur le Maire indique qu'une attention particulière doit être portée à l'ensemble des commerces de proximité du territoire et pas exclusivement à ceux situés dans les bourgs centres. Il estime qu'il doit en être de même, et à plus forte raison dans le cadre du développement durable, pour le choix de la mise en place d'équipements et de services à la population.

Il fait part de son inquiétude par rapport à l'absence de constructions nouvelles notamment vis-à-vis du maintien de l'activité associative et des services offerts à la population. Son inquiétude est accentuée par la diminution des recettes liées à l'arrivée des nouveaux logements.

Il précise que contrairement à l'approbation du SCOT, il souhaite que les contours de l'enveloppe urbaine soient dessinés en étroite concertation avec les élus communaux.

III – SCHEMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire indique que les services de l'Etat ne pourront plus instruire les demandes d'urbanisme, au plus tard à compter du 1 janvier 2017.

Après avis de la Communauté de Communes, il est convenu que les demandes d'urbanisme restent instruites par les services de la DDTM, au plus tard jusqu'à l'adoption du PLUi.

IV – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Monsieur Thierry CAZIN, Adjoint Délégué explique à l'Assemblée que pour faire suite aux dépenses liées à la mise en place des TAPs et au versement des bourses dont peuvent bénéficier les étudiants de la commune, il convient de modifier des écritures relatives au titre des dépenses imprévues et d'affecter la somme au chapitre correspondant. Il indique que ces changements d'affectation ne modifient en rien le montant du budget voté initialement.

V - TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle le principe de la mise en place de cette taxe et explique que les sommes perçues servent à la mise en place d'équipements publics.

A l'Unanimité le Conseil Municipal décide de maintenir le taux de 3 % sur l'ensemble du territoire et d'appliquer un abattement de 50 % pour les surfaces supérieures à 100 m² si la construction est financée avec un Prêt à Taux Zéro.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la modification du Code de l'Urbanisme qui permet d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal décide d'exonérer les abris de jardin de la taxe d'aménagement.

VI – EXTENSION RESEAU ERDF

Monsieur le Maire présente le projet d'urbanisation de 3 parcelles situées rue du Communal, incluses dans la zone C de la Carte Communale mais qui ne sont pas desservies en électricité.

A l'Unanimité le Conseil municipal émet un avis favorable à ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

VII – QUESTIONS DIVERSES

- Madame Geneviève MARTEL, 1ère Adjointe Déléguée, rappelle à l'Assemblée le détail de l'organisation des NAPS, Elle indique que 60 enfants sont inscrits aux activités mises en place pendant 1h30 les mardis et jeudis. Elle estime qu'au mois de janvier, l'accueil de 40 enfants, qui ne s'étaient pas inscrits à la rentrée de septembre, est à prévoir.
Elle annonce qu'une réunion est prévue avec les parents le lundi 08 décembre 2014.
Elle informe de la mise à la disposition d'intervenants par la CCDS.
Les enfants accueillis à la garderie pourront exceptionnellement bénéficier d'un intervenant mis temporairement à notre disposition par la communauté de communes.
- Aire de covoiturage: Monsieur le Maire indique que la capacité d'accueil est de 40 véhicules et que la fin des travaux est proche.
- Monsieur le Maire indique que l'association CACI a offert des chaises à la Commune. Elles sont disposées à l'Eglise. Il remercie l'association pour ce don et précise qu'elles seront portées à l'inventaire communal.
- Déviation de Le West :
Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'avancement des travaux de la déviation de Le West. Il explique que les deux carrefours giratoires aménagés par le Conseil Général ainsi que la parcelle où est placée la noue sont situés sur le territoire de notre commune.
Il rappelle la proposition de la Commune de Le West de prendre en charge les frais d'entretien et d'éclairage public.
A l'Unanimité, Le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.
- Syndicat des Eaux:
Monsieur Jean-Christophe SERGENT, Adjoint et délégué, rend compte de la réunion qui s'est tenue le 25 novembre. Il informe de la délibération globale approuvant les plans de zonage des communes membres. Il annonce que seule la Commune de Le West a opté pour un assainissement collectif.
Il indique :
 - Que le contrôle des installations d'assainissement non collectif compris dans le SPANC est reporté à 2016-2017,
 - Qu'à partir du 01^{er} janvier 2015, les études d'assainissement non collectif ne seront plus prises en charge par le Syndicat,
 - Que des travaux sont prévus pour garantir la qualité des eaux du réservoir du captage des sources situé route de Boursin,
 - Qu'une commission de travaux a été créée. Monsieur Stéphane MANTEL, délégué communal représentera notre Commune.
- Madame Geneviève MARTEL, 1^{ère} Adjointe Déléguée, informe l'Assemblée des activités :
 - du téléthon organisé les 3, 6 et 7 décembre 2014,
 - de l'arbre de Noël de l'école prévu le 19 décembre 2014,
 - du cross de l'Epiphanie prévu le dimanche 4 janvier 2015,
 - **des vœux de la Municipalité prévus le 09 janvier 2015 à 19 h où la population est conviée.**